

N° ARRÊTÉ 2026AD-5-4-2-02

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR
AU VICE-PRÉSIDENT**

LE PRÉSIDENT

VU l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Président du CCAS à déléguer une partie de ses pouvoirs ;

VU l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS n° 2026-D-5-1-2-10 en date du 27 avril 2026 procédant à l'élection du Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le Président du CIAS donne, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, délégation de pouvoir au Vice-Président dans les matières suivantes :

- Convocation du Conseil d'Administration ;
- Préparation et exécution des délibérations du Conseil d'Administration ;
- Ordonnancement des dépenses et recettes du CIAS ;
- Acceptation à titre conservatoire des dons et legs qui sont faits au CIAS.

ARTICLE 2 :

Le Président peut à tout moment reprendre la délégation qu'il a consentie, en tout ou partie, par abrogation du présent arrêté ou par la prise d'un nouvel arrêté déterminant les nouvelles matières déléguées au Vice-Président.

ARTICLE 3 :

Les actes pris par le Vice-Président dans les matières déléguées par le Président porteront la mention « Pour le Président et par délégation, le Vice-Président ».

AR Prefecture

082-268202967-20260504-2026AD_5_4_2_02-AI
Reçu le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026

ARTICLE 4 :

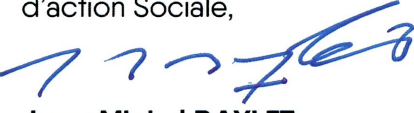
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 5 :

Le Directeur du CIAS et le responsable du service de gestion comptable de Moissac seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à Valence d'Agen, le 4 mai 2026
Le Président du Centre Intercommunal
d'action Sociale,


Jean-Michel BAYLET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 5 mai 2026

Et publication ou notification

Du : 5 mai 2026



D. Zanin

